Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260831-D2026047-DE

MELLAC
MELLAG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 AOÛT 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente-et-un août, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la Présidence de Monsieur Christophe LESCOAT, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : LESCOAT Christophe, BASSO Philippe, BELLANGER Hervé, CHAPOULIE Franck, COLOMBERT Benoît, DENIE Jeannine, ESCOLAN Séverine, JEZEQUEL Bernard, KERVAGORET Yvonne, LANDREIN Céline, LANDREIN Lydie, LE BRONZE Serge, LE DU Christian, LE GOFF Patrice, LE MAY Laura, LORANS Joris, NIGEN Pascale, PERON Marie-Christine, PERON Christelle, PERRON Anthony, PERRON Pauline, PORTIER Frédéric.

Absents excusés : LE CRANN Nolwenn.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Madame Nolwenn LE CRANN a donné procuration à Monsieur Franck CHAPOULIE.

Madame Céline LANDREIN a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260831-D2026047-DE

Prolongation de l'avance de trésorerie consentie par la commune au réseau de chaleur

Monsieur Bernard JEZEQUEL rappelle que, par délibération en date du 24 septembre 2025, une avance de trésorerie a été consentie par le budget de la commune au budget du réseau de chaleur bois. La date initialement retenue pour le remboursement de cette ligne de trésorerie était fixée au 31 mars 2026. Cette date a été reportée au 31 août 2026 par délibération en date du 27 février 2026.

Il est proposé de reporter à nouveau cette date au 31 août 2027, afin de permettre d'étudier puis prendre les mesures nécessaires au rétablissement des finances du service.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R. 2221-70 ;

VU les instructions comptables M4 et M57 ;

VU les délibérations n°D2025043 en date du 24 septembre 2025 accordant au budget réseau de chaleur le versement d'une avance de trésorerie d'un montant de 30 000 € et D2026011 en date du 27 février 2026 prolongeant au 31 août 2026 le remboursement de cette avance ;

VU l'avis de la Commission Finances – Administration - RH en date du 20 juillet 2026 ;

CONSIDERANT que le budget annexe du Réseau de Chaleur correspond à un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) et est doté de la seule autonomie financière, qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie du service ;

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le versement d'une avance de trésorerie au budget annexe « Réseau de Chaleur » ;

FIXE le montant de cette avance à hauteur de 30 000 € ;

FIXE la date de remboursement de cette avance de trésorerie au plus tard au 31 août 2027 ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260831-D2026047-DE

Votes :

- ***Pour : 23*** *(Procuration : Nolwenn LE CRANN)*
- ***Contre : 0***
- ***Abstentions : 0***

Fait et délibéré à Mellac
Certifiée exécutoire,

Christophe LESCOAT
Maire de Mellac

MAIRIE DE MELLAC
29300 FINISTERE